

NORMES GENERALES

[mises à jour février 2025]

1. LE TEXTE

Le texte, saisi au kilomètre, est divisé par chapitre et les notes sont en continu. Les appels de figures seront insérés dans le texte sous la forme (fig. x). Les textes avec des illustrations intégrées seront refusés.

– *Hiérarchie des titres*

À titre d'indication pour nous, la hiérarchie des titres devra être clairement notée par un système par arborescence (1.1., 1.2., 1.2.1., etc...) et non des feuilles de style, mais sera retirée par la suite. Veuillez ne pas dépasser 4 niveaux dans cette hiérarchie.

– *Police et taille de caractère*

Minion Pro ou Cambria, corps 12. Les notes de bas de page numéroté en continu, corps 10.

– *Majuscules*

Elles doivent être accentuées : É, À ou Î.

– *Droit / italiques*

- cf., infra, supra, sq. (non sqq. précédé d'un espace), a fortiori, a priori, a contrario restent en caractères droits.
- id., ibid., in fine, in extenso, et al., passim, contra, s.u. ... sont en italiques.
- Mettre c. (pour circa) pour une date incertaine. Il sera suivi d'un espace : c. 45
- les noms latins les plus courants en archéologie seront en italiques : villa (villae), oppidum (oppida), murus gallicus (muri gallici), civitas (civitates), forum (fora), opus caementicium, ex voto, tegula (tegulae)
- les mots francisés (par l'usage et dans le dictionnaire français) sont en droit : radius, cubitus, nucléus, locus, tumulus

– *Caractères spéciaux (grec compris)*

On utilisera exclusivement une police unicode. Dans le cas de caractères rares, merci de les rendre identifiables sur la version papier.

– *Espaces*

Espaces insécables avant les signes : ; ! ? % et avant et après =, -, +, ±, x ; espaces entre chaque mesure et unités de mesure, entre les dates et les siècles, entre l'initiale et le nom d'un auteur, entre fig. et sa numérotation.

Pas d'espace après l'ouverture de la parenthèse (ou du crochet [, ni avant leur fermeture.

Pas d'espace avant et après une barre oblique /

– *Tiret*

Le tiret moyen sera utilisé dans le cas des incises dans la phrase (ex. Nous pouvons dire – mais c'est une supposition – que...) et pour marquer des paragraphes ou une liste.

L'usage du tiret est à proscrire pour les termes suivants : typochronologie, paléoenvironnement, chronoculturel

– *Usage des guillemets*

On doit utiliser les guillemets anglais "ouvrant-fermant" et non les guillemets français « droits » pour introduire et clore une citation.

– Citation de personnes dans le texte

Mentionner la seule initiale du prénom (ex : A. Bouet)

– Citation de texte

Les citations dans la langue de l'article : elles sont composées en caractère droit d'un corps inférieur (corps 10) et placées entre guillemets. Elles doivent être détachées du texte.

Les citations en latin ou dans une langue différente de celle utilisée dans l'article : elles sont composées en italique et sans guillemet.

– Datation et périodes chronologiques

- Les dates avant Jésus-Christ : **42 a.C.** (sans espace entre le point du a et le C). Les dates après Jésus-Christ : **75 p.C.** (sans espace entre le point du p et le C).
- Pour les siècles : **III^e s. a.C.**, **I^{er} s. p.C.** Le mot siècle est abrégé en s. et le e est en exposant.
- Millénaires avant notre ère : **I^{er} mill. a.C.** Millénaires après notre ère : **I^{er} mill. p.C.**
- Millions d'années : Ma
- Datation radiocarbone **$14C = ^{14}C : 3500 \pm 50$ BP (probabilités 95 %), cal. BC, cal. BP, cal. AD**
- Les dates ne doivent être abrégées ex : 1914-1918 et non 1914-18. On écrit les **années 1960** et non années 60 ou les années soixante.
- Écrire : la **Préhistoire**, la **Protohistoire**, le **Néolithique**, l'**âge du Bronze**, les **âges des métaux**, **Hallstatt**, **La Tène**, l'**âge du Fer**, le **Premier âge du Fer**, le **Second âge du Fer**, l'**Antiquité**, **Haut-Empire**, **Bas-Empire**, l'**Antiquité tardive**, le **Moyen Âge**, le **haut Moyen Âge**, le **bas Moyen Âge**.

– Les points cardinaux

- Lorsqu'il est question d'une direction, d'une exposition, d'une situation, d'une orientation ou qu'on a affaire à un adjectif, on écrit nord, sud, est, ouest, septentrional, méridional, oriental, occidental en bas de casse :

Le côté sud du bâtiment

Au nord, le chemin se prolonge...

L'hémisphère nord

La frontière sud-ouest de ce pays

Le désert oriental, le désert occidental

- Lorsqu'il s'agit d'une zone géographique, on mettra une capitale lorsque l'orientation est un complément du nom ou le nom lui-même :

L'Italie du Nord

Nous sommes dans le Sud-Ouest (région)

- mais une minuscule lorsque l'orientation est suivie d'un complément du nom :

Le nord de l'Italie

- Orientation et orientation multiple : les points cardinaux sont séparés par un tiret entouré d'espaces insécables : **nord-est**, **nord-est – sud-ouest** (pas de slash).

– Chiffres et nombres

- Les mesures et les décomptes sont exprimés en chiffres :

"52 trous de poteau ont été fouillés, leurs diamètres varient de 0,15 à 0,40 m"

"3000 monnaies"

"La couche contenait 2 amphores, 23 fragments de verre et 2 monnaies"

- Peuvent être écrits en toutes lettres les décomptes isolés et inférieurs à 10 :

"La fouille a permis de découvrir une amphore et trois petits vases grecs".

Mais :

"La fouille a permis de découvrir 12 amphores et 22 petits vases grecs".

- On écrira en toutes lettres : une quinzaine, une dizaine, le troisième, le centième etc...
- On exprimera les mesures en mètres, sauf en-dessous de 0,20 m où elles seront indiquées en cm ou en mm.
- Unités de mesure : hectares : **ha** ; kilomètres : **km** ; mètres : **m** ; kilogrammes : **kg** ; grammes : **g** ; litres :

l ; longueur : L. ; largeur : l. ; hauteur : h. ; diamètre : diam. ; épaisseur : ép.

– **Les noms des saints**

- Si l'on parle de la personne : minuscule à saint et pas de trait d'union : [saint Georges](#)
- Si l'on parle d'un lieu (église, ville, rue) : majuscule à saint et trait d'union : [Saint-Georges](#)

– **Acronymes et abréviations**

- Unités stratigraphiques : [US](#)
- *Et cetera* : [etc.](#)
- M. pour Monsieur, Mme pour Madame et Pr pour Professeur
- [Inrap](#)
- numéro : [n°](#) ; numéros : [n°s](#)

– **Figures**

Les figures sont appelées dans le texte sous cette forme : [\(fig. 1\)](#).

– **Notes**

On utilisera essentiellement le système des notes de bas de page et non pas celui des références dans le texte.

- La manière de citer sera dite "à l'américaine" (Nom de l'auteur + date). Entre le numéro de la note et le texte, il n'y a qu'un espace. Dans le cas de deux auteurs, utiliser le &. Plus de deux auteurs, utiliser *et al.* On ne met pas le p. de page.

Par exemple :

[Bouet 2003, 22-23.](#)

[Bryce & Zahle, éd. 1986.](#)

[Dupont *et al.*, éd. 1996.](#)

- Les sources anciennes seront également placées dans les notes. Les numéros des livres, chapitres, paragraphes sont notés en chiffres arabes sans espace. Il n'y a pas de virgule entre le nom de l'auteur et le numéro de la référence. Si le titre de l'œuvre est précisé, il figure entre virgules.

[Liv. 20.3.2](#)

[Tacite, *Ann.* 13.49.1](#)

[Suet., *Tib.*, 4.1.](#)

Quand cela est possible, nous nous référerons aux abréviations proposées par le dictionnaire *Liddell-Scott-Jones* pour le grec, de l'*Oxford Classical Dictionary* pour le latin. Quand cela n'est pas possible (abréviation inexistante, abréviation trop courte, oeuvres rares...), il est demandé aux auteurs d'utiliser des abréviations claires qui devront être appliquées dans tout l'ouvrage y compris dans le cas d'ouvrages collectifs.

- Référence d'inscriptions : On citera le corpus, puis *exceptionnellement* les pages dans le cas où la chose est absolument nécessaire (chiffre précédé de "p."), puis *après virgule* le chiffre correspondant au numéro d'inscription (sans n°), enfin les indications de lignes après "l." En cas d'ambiguïté, indiquer le numéro de l'inscription sous la forme suivante : n°.

Pour les *IK*, on présentera de la manière suivante : [IK, 21.1-Stratonikeia, 27.](#)

On préférera d'ordinaire les chiffres arabes aux chiffres romains, sauf pour le *CIL* ou les *IG* : [CIL, XIII, 1256.](#)

Pour les *ILS*, préférer l'abréviation : [D. pour Dessau \(D. 5210\).](#)

Les abréviations de corpus et de recueils épigraphiques seront celles du *Guide de l'épigraphiste*.

2. LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ordonner la bibliographie dans l'ordre suivant :

- Liste des abréviations par ordre alphabétique
- Sources anciennes
- Sources épigraphiques
- Références

– **Noms des auteurs**

Un auteur : Nom, initiale du prénom

Deux auteurs : Nom, initiale du prénom et Nom, initiale du prénom.

Plusieurs auteurs (détailler tous les noms) : Nom, initiale du prénom, Nom, initiale du prénom et Nom, et initiale du prénom

Bertrand, I., Duval, A., Gomez de Soto, J. et Maguer, P.

On indique qu'une initiale, toujours après le nom, et on ne va pas jusqu'à la première consonne.

Sapin, C. et non Sapin, Chr.

– **éd., dir.**

On se reportera à la page de titre de l'ouvrage pour choisir la mention éd. ou dir. L'auteur est seul responsable des références bibliographiques, il en va notamment de la distinction entre éd., dir., coll.

On n'utilisera jamais eds.

Exemple : Bertrand, I., Duval, A., Gomez de Soto, J. et Maguer, P., éd.

– **Date entre parenthèses et rééditions**

Bertrand, I., Duval, A., Gomez de Soto, J. et Maguer, P., éd. (2009).

En cas de réédition, placer la date de première publication entre crochets droits et ordonner la référence ainsi :

Rostovtzeff, M. I. [1926] (1988) : *Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, trad. fr. d'après la 2e édition anglaise de 1957 [1^{ère} éd. Oxford], Paris.

Weber, M. [1909] (1998) : *Économie et société dans l'Antiquité, précédé de Les causes sociales du déclin de la civilisation antique* [trad. fr. d'après la 3e éd. allemande], Paris.

– **Titres**

Les titres de monographie et de revue sont en italiques

Les titres d'article ou de chapitres d'ouvrage sont cités entre guillemets anglais "ouvrant-fermant" et non les guillemets français « droits ».

– **Collections**

Les collections seront citées en droit, sans virgule entre le nom et la tomaiison. Les suppléments de revue, la

Carte archéologique de la Gaule sont considérés comme des collections et suivront donc leurs normes.

Scripta Antiqua 25 ; Gallia Suppl. 6.

Rebourg, A. (1994) : *Saône-et-Loire*, CAG 71/4, Paris.

Favory, F. et Fiches, J.-L., dir. (1994) : *Les campagnes de la France méditerranéenne dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge ; études microrégionales*, DAM 42, Paris.

– **Lieux d'édition**

Si l'article est en français, on respectera les normes typographiques françaises et les lieux d'édition en français (ex. éd., Londres, Rome ...) ; une bibliographie en langue étrangère suivra les normes de typographie ainsi que le nom du lieu d'édition dans la langue de l'article (ex. ed., London, Roma...). Deux lieux d'édition seront séparés par un - sans espace.

– **Maisons d'édition**

Elles ne doivent pas figurer dans les bibliographies.

– **Pages**

Dans une référence bibliographique, on ne met pas le p. de page.

Feugère, M. (2008) : "Plaidoyer pour la 'petite épigraphie' : l'exemple de la cité de Béziers", in : Häussler 2008, 139-154.

– **Monographie**

Maurin, L. (1978) : *Saintes antique des origines à la fin du VI^e siècle après Jésus-Christ*, Saintes.

– **Ouvrage collectif et actes de colloque**

Les ouvrages collectifs seront cités selon le modèle suivant :

Gnoli, G. et Vernant, J.-P., éd. (1982) : *La mort, les morts dans les sociétés anciennes*, Paris-Cambridge.

Les colloques seront notés en italiques, à la suite du titre du volume, après une virgule, avec la mention du lieu et de la date entre virgules.

Bertrand, I., Duval, A., Gomez de Soto, J. et Maguer, P., éd. (2009) : *Les Gaulois entre Loire et Dordogne, tome 1, Actes du XXXI^e colloque international de l'AFEAF, 17-20 mai 2007, Chauvigny*, Mémoire 34, Chauvigny.

Bats, M., Bertucchi, G., Congès, G. et Tréziny, H., éd. (1992) : *Marseille grecque et la Gaule, Actes du colloque international d'histoire et d'archéologie et du Ve congrès archéologique de Gaule méridionale, 18-23 novembre 1990, Marseille*, Etudes massaliètes 3, Gap.

Brun, P. et Mordant, C., éd. (1988) : *Le Groupe Rhin-Suisse-France orientale et la notion de Civilisation des Champs d'Urnes, Actes du Colloque international de Nemours, mars 1986*, Mémoires du Musée de Préhistoire d'Ile-de-France 1, Nemours.

Les articles d'ouvrages collectifs ou d'actes de colloques seront cités de la façon suivante :

1. contribution issue d'un ouvrage collectif sans direction identifiable :

Olivier, L. (1986) : "Des chevaux, de l'acier et la puissance : le passage à l'âge du Fer en Lorraine dans son contexte européen", in : *La Lorraine d'avant l'histoire. Du Paléolithique inférieur au Premier âge du Fer, Catalogue de l'exposition*, Metz, 149-167.

2. contribution issue d'un ouvrage collectif édités par plusieurs auteurs :

Kagan, J. H. (1987) : "The Decadrachm hoard: chronology and consequences", in : Carradice, éd. 1987, 21-37.

Il faut alors intégrer la référence complète de l'ouvrage collectif dans la bibliographie :

Carradice, I., éd. (1987) : *Coinage and Administration in the Athenian and Persian Empires*, BAR Int. Series 343.

– **Revue**

Les revues seront citées en italiques, suivi d'une virgule puis de la tomaiison en chiffre arabe.

de Pury-Gysel, A. (2007) : "Le verre d'époque romaine (I^{er}-IV^e siècles p.C.) et un vase en cristal de roche provenant des fouilles de la Place Camille-Jullian à Bordeaux", *Aquitania*, 23, 57-101.

Dasen, V. (2003) : "Les amulettes d'enfants dans le monde gréco-romain", *Latomus*, 62, 275-289. Brun, J.-P. et Laubenheimer, F., éd. (2001) : "La viticulture en Gaule", *Gallia*, 58, Paris, 1-260.

– **Catalogue d'exposition**

À citer comme un ouvrage en ajoutant après le titre de l'ouvrage la mention de : Catalogue d'exposition, lieu (musée, ville) et date de l'événement.

– **Littérature grise**

Les rapports de fouilles archéologiques seront cités comme suit : titre officiel de l'opération, type de rapport, prescripteur.

Chuniaud, K. et Sireix, C., éd. (2006) : *Cours du Chapeau Rouge, Aquitaine, Gironde - Bordeaux parkings, vol. 1*, DFS, INRAP Grand Sud-Ouest.

Guillaume, M. (1998) : *La villa de Saint-Ariès, petite chronique rurale antique*, DFS de fouille de sauvetage urgent, Aix-en-Provence.

Les travaux universitaires seront cités en minuscule, suivi du nom de l'université et son lieu.

Lepetz, S. (1995) : *L'animal dans la société gallo-romaine de la France du Nord*, thèse de doctorat, université de Paris I, Panthéon-Sorbonne.

– Citation d'un document électronique

Les auteurs reprennent toutes les règles de base de citation en fonction d'une typologie des documents sur le web, du courrier personnel à la base de données.

Couvin, F., Linger-Riquier, S., Robert, G. et Roy, G. (2015) : "Des occupations laténiennes sur le plateau de Champeigne tourangelles, communes d'Athée-sur-Cher et de Truyes (Indre-et-Loire)", *RACF* [En ligne], Tome 54 | 2015, mis en ligne le 01 décembre 2015, consulté le 29 novembre 2016. URL : <http://racf.revues.org/2262>

Leach, A. (2011) : *Department store to launch Indian sourcing centre* [En ligne], mis en ligne en 2011, consulté le 30 avril 2015. URL : <http://www.supplymanagement.com/news/2011/department-store-to-launch-indian-sourcing-centre>

Library of Congress. *Citing Electronic Resources* [En ligne], mis en ligne 8 août 2006, consulté le 13 octobre 2009. URL : <http://lcweb2.loc.gov/ammem/ndlpedu/start/cite/index.html>

– Auteurs ou éditeurs cités plusieurs fois

Ils seront nommés entièrement et non remplacés par un —. Cette norme est récente et adaptée au format digital en vue d'un moissonnage plus efficace.

Bouet, A. (2003) : "Les Santons et le commerce de la laine", in : Sanchez, éd. 2003, 94.

Bouet, A. (2009) : *Les latrines dans les provinces gauloises, germaniques et alpines*, Gallia Suppl. 59, Paris.

Si un auteur a publié plusieurs fois dans la même année, on ajoutera a, b, c.... après la date.

Hourmat, P. (1986a) : *Histoire de Bayonne, des origines à la Révolution française de 1789*, Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, Bayonne.

Hourmat, P. (1986b) : *Le Consulat et l'Empire 1800-1814*, Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, Bayonne.

– Abréviations

• Abréviations usuelles : chaque discipline utilise des abréviations spécifiques pour les archives ou les recueils de sources publiées. Il est inutile de les faire figurer dans la bibliographie.

Pour le domaine de l'Antiquité, on utilisera les abréviations de l'*Année philologique*.

[http://www.annee-](http://www.annee-philologique.com/files/sigles_fr.pdf)

[philologique.com/files/sigles_fr.pdf](http://www.annee-philologique.com/files/sigles_fr.pdf)

• Abréviations particulières : en revanche, il peut arriver qu'il soit nécessaire d'utiliser des abréviations spécifiques pour un recueil qui n'a pas d'abréviation usuelle (catalogue d'expo, ouvrages très souvent cités...) : on les fera figurer en tête de la bibliographie, sous le titre *Abréviations particulières*.

Ex. : *AFEAF 14* (1993) : Cliquet, D., Remy-Watté, M., Guichard, V., éd., *Les Celtes en Normandie : les rites funéraires en Gaule III^e-I^{er} siècle av. J.-C.*, Actes du 14^e colloque de l'AFEAF (Évreux, mai 1990), RAO Suppl.

et donc Pion, P. et Guichard, V. (1993) : "Tombe et nécropole en France et au Luxembourg entre le III^e s. et le I^{er} s. av. J.-C.. Essai d'inventaire", in : *AFEAF 14* 1993, 175-200.

• exemple : SRA : Service régionale de l'Archéologie ; ADG = Archives départementales de la Gironde, etc.

– Sources anciennes

Un index des auteurs anciens doit être présenté avant la bibliographie générale.

Ausone, *Lettres*, trad. E. F. Corpet, Paris, 1843.

César, *Guerre des Gaules*, I – IV, trad. L.-A. Constans, CUF série latine 32, Paris, 2002.

Dans le cas de plusieurs livres appartenant à une même œuvre :

Plinie l'Ancien, *Histoire Naturelle*, IX, trad. E. de Saint-Denis, CUF, Paris, 1955 ; XXXII, trad. E. de Saint-Denis, Paris, 1966 ; XXXVII, trad. E. de Saint-Denis, CUF, Paris, 1972.

– Sources épigraphiques

Elles doivent être insérées dans la bibliographie générale

Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL) : CIL XIII, *Inscriptiones trium Galliarum et Germanicae Latinae*, éd. O. Hirschfeld, C. Znamenskiy, Berlin, 1899.

Bost, J.-P. et Fabre, G. (2001) : *Inscriptions latines d'Aquitaine, Pétrucos, Bordeaux*.

3. CONSIGNES PARTICULIÈRES POUR LES RÉFÉRENCES ÉDITÉES EN HISTOIRE MÉDIÉVALE

– Dans la bibliographie :

- Rassembler d'abord, dans un paragraphe distinct, les références aux sources éditées, puis présenter dans un autre paragraphe les titres de la bibliographie.
- Pour la présentation des sources éditées, ordonner la référence ainsi : nom de l'éditeur, initiales du prénom, mention "éd.", année d'édition entre parenthèses, deux points, titre, collection, lieu d'édition. Préciser par des guillemets et les numéros de pagination lorsque l'édition est extraite d'une revue ou d'un collectif.

Brutails, J.-A., éd. (1897) : *Le cartulaire de l'église collégiale Saint-Seurin de Bordeaux*, Bordeaux.

Lacave-Laplagne-Barris, C., éd. (1899) : *Cartulaire noir du chapitre de l'église métropolitaine d'Auch*, dans *Archives Historiques de la Gascogne*, 2e série, fasc. 3, Paris-Auch.

Ravier, J. et Cursente, B., éd. (2005) : *Le cartulaire de Bigorre (xie-xiiiie siècle)*, Paris.

Nortier, É., éd. (1986) : "Documents transcrits à la fin du Beatus", in : *Saint-Sever, millénaire de l'abbaye, Colloque international, 25, 26, 27 mai 1985*, Mont-de-Marsan, 109-126.

- "éd." étant réservé à l'édition de sources, les recueils d'articles dirigés par un ou plusieurs responsables éditoriaux sont signalés par "dir."

Aurell, M et Tonnerre, N. Y., dir. (2006) : *Plantagenêts et Capétiens : confrontations et héritages, Actes du colloque international tenu à Poitiers et Fontevraud, les 13, 14 et 15 mai 2004*, Turnhout.

- Dans le cas d'une édition de source dont l'auteur est identifié, ordonner comme suit : auteur, mention "éd.", nom de l'éditeur, initiales du prénom, année d'édition entre parenthèses, deux points, titre en italiques, collection, lieu d'édition.

Bertran de Born, éd. Gouiran G. (1985) : *L'Amour et la Guerre. L'œuvre de Bertran de Born*, Aix-en-Provence.

Aimoin, éd. Bautier, R.H., Labory, G., Bautier, A.-M. et Dufour, J. (2004) : "Vie d'Abbon, abbé de Fleury, Vita et passio Sancti Abboni", *L'abbaye de Fleury en l'an Mil*, Coll. Sources d'histoire médiévale, Paris.

- Comme pour une référence bibliographique, signaler la première édition par les crochets droits avant la réédition.

Bédier, J., éd. [1922] (1947) : *La chanson de Roland*, Paris.

– Dans les notes de bas de page :

- Présenter comme suit : nom de l'éditeur, année, tome, numéro d'acte, ou numéro de page (sans p.).

Brutails, éd. 1897, n° 7.

Bertran de Born, éd. Gouiran 1985, t. I, 64.

Aimoin, éd. Bautier *et al.* 2004, 32.

Bédier, éd. [1922] 1947, 43.

4. RÈGLES DE PRÉSENTATION DES RÉFÉRENCES NUMISMATIQUES

– Dans les notes de bas de page

• Les références aux articles, ouvrages et catalogues seront abrégées en respectant les règles suivantes : En général, les titres d'articles et de livres, autres que les catalogues, sont abrégés d'après le nom de l'auteur suivi de l'année de publication.

R. Ashton, "The Beginning of Bronze Coinage in Karia and Lykia", *NC*, 166, 2006, p. 1-14, sera présenté sous la forme Ashton 2006, p. 1-14.

G. Le Rider, *Le monnayage d'argent et d'or de Philippe II, frappé en Macédoine de 359 à 294*, Paris, 1977, sera abrégé Le Rider 1977.

Si deux publications d'un même auteur sont de la même année, il suffit d'ajouter une lettre prise dans l'ordre de l'alphabet pour distinguer un titre de l'autre. Ainsi écrit-on Kinns 1986a et Kinns 1986b.

Pour leur part, les références aux catalogues de vente doivent contenir, dans l'ordre et dans la mesure du possible, le nom de la maison de vente (entre parenthèses), la ville où elle a son siège, le numéro et (entre parenthèses) la date de la vente, le numéro de la monnaie citée. On s'inspirera pour cela des deux modèles suivants :

J. Hirsch (München), 13 (15 mai 1905), n° 253.

Numismatik Lanz (München), 117 (24 nov. 2003), n° 312.

• Dans le cas des ventes électroniques, les rubriques à renseigner restent dans l'ensemble les mêmes que pour les ventes papier, la mention "Electronic Auction" en plus, comme dans :

Classical Numismatic Group, *Electronic Auctions (Lancaster and London)*, 215 (29 juil. 2009), n° 138.

Afin de ne pas alourdir inutilement les notes de bas de page, il est conseillé d'utiliser des abréviations pour désigner certaines collections de référence. La liste ci-après en donne quelques-unes parmi les plus courantes et précise la manière dont les informations doivent être exposées.

Catalogue of the Greek Coins in the British Museum, Londres. Abréviation : BMC suivi nom de la région d'émission (BMC, Mysia ; BMC, Ionia).

Coin Hoards, Londres. Abréviation : CH suivi de la tomaison (CH II).

Coins of the Roman Empire in the British Museum. Abréviation : BMC Roman Coins ou BMCRC suivi de la tomaison (BMC Roman Coins III ou BMCRC III).

The Roman Imperial Coinage, Londres. Abréviation : RIC suivi de la tomaison (RIC IV.1 ; RIC VIII).

Roman Provincial Coinage, Londres et Paris. Abréviation : RPC suivi de la tomaison (RPC I ; RPC VII.1).

Sylloge Nummorum Graecorum. Abréviation : SNG suivi du nom de la collection, voire de la région d'émission (SNG von Aulock, n° 2512 ; SNG München, Karien, n° 210).

Les numéros des exemplaires publiés dans les catalogues sont donnés après l'abréviation "n°" afin d'éviter toute confusion avec une pagination éventuelle. Si une monnaie paraît dans un article ou un ouvrage autre qu'un catalogue, sa place sera indiquée d'après la page correspondante, voire son numéro d'identification. Ainsi écrira-t-on "p. 150", voire "p. 150.18", si la pièce à laquelle renvoie ces références se trouve simplement à la page 150 ou au numéro 18 de la page 150.

– Dans la bibliographie générale

Articles et ouvrages sont présentés selon les règles en vigueur présentées ci-dessus. Les abréviations des titres des revues sont celles de l'*Année Philologique* ou, à défaut, de la *Revue Numismatique* et, comme complément, de la *Numismatic Chronicle*. Quelques titres, en particulier les exemplaires de la *Sylloge Nummorum Graecorum*, doivent être présentés d'après les exemples suivants :

Sylloge Nummorum Graecorum — Deutschland : Sammlung von Aulock, 19 fasc., Berlin, 1957-

1981.

Sylloge Nummorum Graecorum — Finland : The Erkki Keckman Collection in the Skopbank, Helsinki, I : Karia, Helsinki, 1994.

Sylloge Nummorum Graecorum — Great-Britain, XII : The Hunterian Museum University of Glasgow, 1, Roman Provincial Coins. Spain-Kingdoms of Asia Minor, Oxford, 2004.

De leur côté, les catalogues sont regroupés dans une rubrique intitulée “catalogues de vente” et dans l'ordre alphabétique des maisons de vente.

5. LES ILLUSTRATIONS

– Taille des illustrations

La taille maximale des illustrations doit correspondre à la taille du pavé de texte, soit au maximum **16 x 21 cm**. Si vous souhaitez que certaines de vos illustrations soient à une échelle particulière, merci de nous l'indiquer et de nous fournir des fichiers au format désiré. Elles peuvent être encadrées par un trait épais de 0,25 pt. On ne mettra pas le titre de l'illustration à l'intérieur de celle-ci mais on fournira une liste des figures accompagnant le texte.

– Format des illustrations

Les illustrations seront fournies sous les formats suivants :

- Images matricielles (photos, montages, scans) : au **format TIFF** de préférence, à défaut en PSD ou jpeg.
- Images vectorielles (plans, cartes, dessin matériels) : au **format SVG** ou PDF de préférence ou bien en AI.

Les documents en couleur devront être en CMJN et non en RVB, y compris pour les images vectorielles.
Les documents en noir et blanc devront être en niveaux de gris.

Pour passer les figures en CMJN, il vous faudra passer soit par Illustrator soit par Photoshop selon le logiciel avec lequel vous avez construit la figure.

* Pour illustrator une fois la figure ouverte allez dans le menu fichier>mode colorimétrique du document>CMJN

* Pour photoshop il faut passer par le menu image>mode>CMJN

Les illustrations devront être de bonne qualité graphique ; il est demandé des documents de **300 dpi** pour les images matricielles (y compris celles incluses dans les documents vectorisés).

Pour rappel un document de 72 dpi, mesurant 44 x 58 cm sur votre écran, mesurera en réalité en version imprimée, 10 x 14 cm

et un document de 72 dpi, mesurant 10 x 14 cm sur votre écran, mesurera en réalité en version imprimée, 2 x 3 cm.

Le passage en 300dpi se fera aussi par Photoshop mais via le menu image>taille de l'image>résolution : 300

Attention au changement de taille de l'image qu'elle soit toujours assez grande pour publication.

Si ce n'était pas le cas il faut activer le réchantillonnage (dans la même fenêtre) mais tout en sachant que si cette opération évitera que les images pixelisent, la qualité sera ou moins impactée.

Par ailleurs quelques points à ne pas oublier :

- Le titre de la **légende** ne doit pas figurer sur l'illustration, mais sur une liste avec les numéros correspondants dans un fichier Word.
- Pour les plans et cartes, vérifiez que le **nord** et l'**échelle** soient indiqués.
- Veillez à harmoniser les **polices** utilisées ainsi que la taille des caractères qui doivent rester lisibles, même en cas de réduction (privilégiez des polices classique Minion pro, Helvetica).
- N'oubliez pas pour les documents vectoriels de **vectoriser également les polices** (une fois le texte sélectionné allez dans le menu texte>vectorisé).
- Les **grisés** ne pourront pas aller en dessous de 15 % au risque de ne pas être clairement visibles au moment de l'impression finale.

- Les éventuels traits de **contour** doivent être 100 % noir et de taille 0,25 pt.
- Pour les montages n'oubliez pas de fournir les **calques liés**.
- Si une ou plusieurs illustrations doivent être à une **échelle particulière**, merci de l'indiquer lors de l'envoi et de fournir la figure à cette échelle.
- Les **tableaux et diagrammes**

Nous n'acceptons dorénavant que les tableaux sous Word ; merci de convertir les fichiers Excel sous ce logiciel et de nous fournir un tirage papier afin de voir son rendu (trait, grisé...). Ils peuvent alors être intégrés à votre fichier texte.

– Droits d'image

Dans la **légende**, vous aurez indiqué le numéro de l'objet se rapportant à la planche, son numéro d'inventaire complet, le lieu de dépôt et l'origine du dessin (nom du dessinateur, ou d'après telle publication...).

Ex. : Fig. 1. "Comment ceulx de Bordeaulx se rendirent au roy et apporterent les clefz", 12 juin 1451. Martial d'Auvergne, Vigiles de Charles VII, c. 1484 (BnF, départ. des Manuscrits, ms français, 5054, fol. 126).

Tous les documents publiés y compris celui de la couverture doivent être libres de droit. L'auteur se charge, si nécessaire, de s'acquitter de ces droits, afin d'être parfaitement en règle.